

Compte-rendu du Conseil de Participation du 19 mai 2014

1. Renouvellement du CP

- Du côté des parents

Les nouveaux parents élus sont : Séverine Duchêne, Stéphanie Flahaux, Gladys Godefroid, Géraldine Maquet et Anne-Laure Berhin. Leur mandat débutera en septembre.

- Du côté des enseignants

Le renouvellement est à prévoir.

NB : le mandat des enseignants au CP est de 4 ans.

2. Evaluation du fonctionnement du CP - Echanges

- Communication

Les enseignants soulèvent leur difficulté à retransmettre les échanges du CP à leurs pairs ainsi qu'à pouvoir anticiper sa préparation.

- Quelle représentativité / légitimité ?

Les parents se demandent s'ils se font bien la voix de tous les parents. Comment s'assurer d'être bien représentatifs de l'avis de tous, que ce soit au sein de l'AP ou au-delà de l'AP ?

Il semble peut-être important dans deux ans de reclarifier pourquoi l'élection des parents représentants se fait à l'AP.

- Comment « construire » quelque chose ?

- Comment ne pas se sentir coincé et rester dans l'échange plutôt que la justification de décisions, pratiques, etc.

- Plaisir et besoin pour les enseignants de partager leurs formations

- Propositions :

- **avoir des fils conducteurs, des sujets** en lien avec le nouveau projet d'Etablissement. A ce sujet, Bertrand rappelle que le Décret Missions demande aux écoles de renouveler régulièrement leur projet d'Etablissement (= les actions mises en oeuvre pour atteindre les valeurs de l'école). Il pourrait y avoir des thématiques « programmées », qui permettent une préparation et des thématiques ponctuelles, inhérentes au quotidien de la vie de l'école.
- Faire appel à des **ressources extérieures**.
- **Evaluer** plus fréquemment le fonctionnement du CP.

3. L'année prochaine...

...on maintient 4 réunions par an. L'horaire sera à fixer avec les nouveaux participants.

4. Projets en cours

- Environnement

Placement de ruches à l'école. Des tenues d'apiculteur « enfant » vont arriver. Une pharmacie pour les premiers soins en cas de piqûre est à disposition.

- Intégration

d'enfants de l'enseignement spécialisé au sein de l'enseignement ordinaire, avec l'intervention des enseignants du spécialisé dans l'école.

Si un enfant est inscrit, il devrait y avoir 4 heures de travail en plus. Dans notre école, si 2 ou 3 enfants sont inscrits, le nombre total d'heures supplémentaires n'est pas suffisant.

Il a donc été décidé de ne pas entrer dans ce système.

- Garderie

Depuis janvier et dorénavant, en raison de la modification de l'encodage (QR code) des heures de garderie, les frais ne seront plus scindés par mois-calendrier comme c'était le cas avant.

Les frais en personnel ont augmenté (employés et ALE).

La garderie du matin sera désormais payante, avec une facturation à la présence réelle (0,75€/heure). Les familles seront informées dès que possible.

5. Mixité dans les vestiaires de gymnastique

Certains parents rapportent le malaise exprimé par leur enfant quand il s'agit de se changer devant les autres.

Françoise ne ressent pas spécialement de malaise.

L'option du local de garderie comme vestiaire n'est pas envisageable car elle amènerait des difficultés de surveillance.

Les enseignants soulignent l'importance d'être attentifs aux enfants qui pourraient être en souffrance sur ce point.

Aucune décision d'adaptation n'est prise ce jour mais la réflexion est ouverte. Il est proposé de dire aux parents dont l'enfant est concerné d'en parler directement à Françoise ou à Bertrand.